



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Solis conclut un partenariat avec Euro-Counsels

Solis, étude légale montréalaise oeuvrant en droit des technologies de l'information depuis plus de 15 ans, a conclu une entente de partenariat avec Euro-Counsels, un regroupement européen de bureaux d'avocats indépendants. Les clients de Solis pourront donc désormais compter sur les services de correspondants à Paris, Marseille et Berlin, ainsi qu'au Royaume-Uni. Ceci s'ajoute aux relations d'affaires déjà établies de Solis aux Etats-Unis, au Mexique, et dans d'autres pays européens.

Michel Solis, fondateur de l'étude montréalaise, a dit « C'est le meilleur des deux mondes pour la PME technologique faisant affaires à l'international : un service juridique impliquant un contact très personnel et un réseau de ressources fiables à l'international ».

Solis est une étude légale spécialisée en droit des technologies de l'information. Michel Solis est un leader canadien dans le domaine. Le cabinet dessert les fournisseurs et les acheteurs de produits et services de TI depuis plus de 15 ans.

Euro-Counsels est un réseau d'avocats européens oeuvrant en droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information. Le réseau Euro-Counsels organise un colloque destiné aux intervenants de la PI et des TI et regroupant des membres d'Euro-Counsels ainsi que d'autres conférenciers de renom. L'événement aura lieu à Marseille le 8 juin.

- 30 -

Pour des informations supplémentaires.
Michel Solis : (514) 843-1392